



PV du Conseil Municipal - Séance du 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme BAS Christelle, Maire

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Ayant pris part à aux délibérations : 12

Date de la convocation : 06/09/2024

Séance ouverte à 20h30

Présents : MM. Mmes : **BAS** Christelle, **CAVASIN** Margaret, **CLAVEL-GRABIT** Christophe, **DAVID** Jean-Noël, **GAUDRAY** Catherine, **GUERAUD-PINET** Pauline (arrivée à 21h), **GUILLOT-JEROME** Stéphane, **QUILLON** Fabrice, **RABATEL** Mickaël, **SAVOYAT** Karine, **VALDIVIA** Géraldine (arrivée à 21h15)

Excusés : **AUGIER** François, **DENISSE** Bruno, **PETIT** Elodie,

Absents : Néant

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : **SAVOYAT** Karine

Ordre du jour :

- Approbation CR du conseil précédent
- CR Commissions communales
- CR Commissions intercommunales
- Délibérations diverses
- **Points divers** :
 - Délibérations adhésion ALCOM
 - Point projet vidéo protection
 - Date 12/11 réunion rencontre territoriale à Virieu
 - Point d'avancée projet PCS

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 10 septembre 2024, valide ce dernier, à l'unanimité des membres présents.

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -FILIÈRES « REP » RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS, CONTRAT AVEC L'ÉCO-ORGANISME ALCOME POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DES PRODUITS DU TABAC DANS L'ESPACE PUBLIC

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Élargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du [19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement](#), de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Les objectifs de réduction sont fixés comme suit :

- 20 % d'ici 2024
- 35 % d'ici 2026
- 40 % d'ici 2027

Les actions prévues par ALCOME sont :

- Sensibiliser : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- Améliorer : Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue
- Soutenir : Soutien financier aux communes au titre du nettoyage des rues
- Assurer : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique (Cf annexe 1).

En contrepartie, la commune de Montagnieu va mettre en place dans le cadre de ce contrat :

- Un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants
- Des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité

Alcome fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoyage, calculé selon le barème indiqué dans l'annexe C du contrat-type et précisé ci-dessous.

Typologie de collectivité	Montant (€/habitant/an)
Urbain : communes dont la population est supérieure ou égale à 5 000 et inférieure à 50 000 habitants permanents	1,08
Urbain dense) : communes dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants permanents	2,08
Rural : communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	0,50
Touristique : communes urbaines ou rurales présentant au moins un des trois critères suivants : - Plus d'1,5 lits touristique par habitant - Un taux de résidences secondaires supérieur à 50 % - Au moins 10 commerces pour 1000 habitants	1,58

Ce barème est à multiplier tous les ans par la population municipale selon les données de l'INSEE et s'applique pour la première année prorata temporis à partir de la date de contractualisation.

Par conséquent, le montant du soutien n'est pas fixe et peut varier chaque année en fonction de l'évolution de la population et l'évolution de la typologie de la collectivité et de la durée du contrat au cours de l'année.

Ce soutien est versé au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation menées au cours de l'année passée.

La commune de Montagnieu est compétente en matière de nettoyage des voiries.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ; Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;

Vu le projet de contrat-type à passer avec l'éco-organisme ALCOME, annexé à la présente délibération ;

Vu le projet de délibération en date du 15/10/2024 par lequel Madame le Maire de Montagnieu lui propose de signer le contrat entre la ville de Montagnieu et ALCOME ;

Après délibération, Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** la signature du contrat-type entre la commune de Montagnieu et ALCOME pour la durée de l'agrément.
- ➔ **AUTORISE** Madame le Maire de Montagnieu ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

CR DES COMMISSIONS COMMUNALES

BATIMENTS

Ecole

Les travaux des dégâts provoqués par les orages du mois d'août sont terminés.

L'entreprise HUGONNARD doit intervenir pendant les vacances de la Toussaint afin d'effectuer des travaux sur les noues de l'école et du bâtiment hébergeant la MM.

Toiture Église

Suite à des infiltrations d'eau 3 entreprises sont consultées.

L'entreprise ANNEQUIN vient vendredi 13 septembre pour faire un devis.

Logements communaux

Romane COMIOTTO a emménagé au 30 août 2024 dans le logement vacant au 44 chemin du bas.

Panneaux d'affichage près des jeux de boules

Il a été sécurisé car il y avait un risque d'affaissement. Un devis pour une rénovation a été demandé

VOIRIE

Un devis de l'entreprise GUILLAUD TP est attendu pour la réfection de la berge près du lavoir.

Les travaux de la place de l'Église ont été effectués.

ENVIRONNEMENT

Un seul nid de frelons asiatique a été déclaré. Le piégeage effectué a été un vrai succès pour lutter contre le frelon asiatique.

AFFAIRES SOCIALES / CCAS

Repas des aînés

Il se déroulera le 19 octobre. A ce jour sont prévus 74 repas et 51 colis.

Atelier Mémoire proposé par la CARSAT

De nombreuses personnes étaient présentes. Il y a eu un bon retour sur les ateliers.

Nettoyage de Printemps

Un nettoyage de Printemps devrait être proposé au printemps prochain.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Cantine : il a été fait appel à Mme Marie-Claire SRAJEK pour des remplacements ponctuels.

Ecole : le 1^{er} conseil d'école aura lieu le 07 novembre prochain.

VIE ASSOCIATIVE

Réunion de préparation du calendrier des fêtes :

10 associations sur 13 étaient présentes. Étaient excusés le Fitness, le FCVH38 et l'AEP.

VIDEO SURVEILLANCE

Rencontre avec plusieurs entreprises.

Des demandes de subventions seront effectuées.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Une rencontre avec M. ARNAUD.

Plusieurs réunions de commissions ont eu lieu, ce qui a permis d'avancer, il devrait se terminer pour fin d'année, début janvier. Un exercice sera organisé afin de mieux assimiler la méthodologie à mettre en place en cas de déclenchement.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

ENVIRONNEMENT - MOBILITÉ

L'installation des ombrières de la gare de La Tour du Pin devrait se terminer aux alentours du 11 novembre prochain.

Une étude de la qualité de l'air est en cours sur le territoire avec notamment une étude qui permettrait de voir si certaines espèces existantes sur le territoire captent la pollution.

La prime Air bois est toujours d'actualité. Un financement jusqu'à 1000 euros est possible.

Vélos électriques : la location des vélos électriques de la communauté de communes a débuté.

ENFANCE JEUNESSE

Un point a été fait sur :

- Les centres de loisirs,
- Les travaux du centre de loisirs de Dolomieu,
- La valorisation du métier d'assistantes maternelles
- Le règlement des 2 crèches de la Tour du Pin

MUTUALISATION

Le service ADS propose de mutualiser les contrôles de conformité. Les avis sont partagés à ce sujet.

PICS (Plan Intercommunal de sauvegarde): un recensement des besoins va être effectué sur les communes du territoire.

TOURISME

PDIPR : il y a un souhait d'aménager un peu les abords des sentiers de randonnée de la communauté de communes avec notamment l'installation de bancs et des panneaux d'indication touristiques.

POINTS DIVERS

Rencontre territoriale VDD : elle aura lieu le mardi 12 novembre à 18h30 à Val de Virieu

Commémoration du 11 novembre : elle se déroulera à 11h00 au monument aux morts

Marché de Noël : Cette année le marché de Noël sera délocalisé à la salle des fêtes et sur la place de l'Église.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire clôt la séance à 22h15

Prochaine séance prévue : le 03/12/2024 à 20h00

Le maire
Christelle BAS

Le secrétaire de séance
Karine SAVOYAT